



DÉTECTION PRÉCOCE ET INTERVENTIONS RAPIDES DANS LA GESTION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

LA JUSSIE EN CREUSE !

Dans l'hexagone, de par les connaissances maintenant très largement disponibles sur leurs grandes capacités de dispersion et les importants impacts écologiques négatifs de leurs colonisations, principalement dans les zones humides et sur les rives des plans d'eau, les deux espèces de jussies exotiques envahissantes, la jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*) et la jussie à petites fleurs (*L. peploides*) font partie des plantes aquatiques amphibies dont chaque nouvelle découverte suscite une forte réactivité chez les personnes averties !

Rien de surprenant car, depuis plusieurs décennies, la dispersion rapide dans l'hexagone de ces deux espèces leur a permis de coloniser de très nombreux sites en milieux aquatiques y causant dans certains cas d'importants dommages obligeant à des programmes onéreux de gestion. Une présence croissante souvent perçue comme très gênante les a fait largement connaître, même auprès du grand public. Cette forte dynamique de colonisation a conduit à interdire leur commercialisation, utilisation et introduction en milieu naturel, tout d'abord par un décret de mai 2007, puis en l'inscrivant en 2016 dans la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne (Règlement européen n°1143/2014) et dans celle de l'Arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain.

En Creuse, elles étaient considérées jusqu'à récemment comme "émergentes" car seulement connues depuis plus d'une décennie dans un étang de l'ouest du département faisant l'objet d'un suivi régulier et d'un projet d'effacement. Des arrachages manuels en 2012 dans une mare proche de cet étang et en juillet 2015 dans l'étang lui-même, tous deux de la jussie à grandes fleurs, ont permis de contenir cette colonisation. Un bilan précis de l'intervention sur l'étang est disponible. A cette époque également (2014), un herbier flottant de jussie à petites fleurs avait été découvert à l'Etang des Landes et l'invasion avait été stoppée rapidement.

Une réactivité indéniable dans la réponse à une arrivée imprévue et dans la construction d'un réseau !

JUILLET - NOVEMBRE 2023

CONTEXTE DE LA DÉCOUVERTE ET MISE EN PLACE DES PREMIÈRES ACTIONS

Une observation fortuite de deux stations de jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*) dans la [Réserve Naturelle Nationale de l'Etang des Landes gérée par le Conseil Départemental de la Creuse](#) a été réalisée courant juillet 2023 par Quentin RAGACHE du [Conservatoire Botanique National du Massif Central \(CBNMC\)](#), alors qu'il menait des prospections ciblées concernant le Flûteau nageant (*Luronium natans*) au niveau des végétations ouvertes des berges de l'étang.

Cette découverte a très rapidement déclenché un ensemble d'actions collectives, portant à la fois sur la gestion concrète de l'espèce dans le site et sur la mise en place d'un groupe de travail ad hoc.

Après avoir été informé de ces observations, le Conseil Départemental a contacté sans délai le CPIE des Pays creusois, référent EEE pour la Creuse, afin de poser un diagnostic partagé de la situation, de recueillir des conseils et informations, et d'initier la mobilisation d'un réseau d'acteurs permettant de mutualiser les compétences et le temps disponibles pour intervenir.

Ce réseau a rapidement rassemblé les services de l'Etat (DREAL NA, DDT23), Alain Dutartre (CDR EEE), l'ONF (structure animatrice du site Natura 2000 « Bassin de Gouzon/Etang des Landes), le CBNMC, l'AELB, etc.

A ce stade, aucun élément ne permettait d'étayer une quelconque hypothèse pour expliquer cette colonisation, aussi la recherche de foyers d'implantations de l'espèce dans la réserve et aux environs est immédiatement devenue une priorité. Par la suite, compte tenu de l'état de développement des stations découvertes (superficie, présence de fleurs) au sein de la réserve, l'arrivée de l'espèce sur le site a été estimée entre 2020 et 2021.

Dès la fin juillet 2023, des campagnes d'observations et d'arrachages manuels systématiques des pieds de *L. grandiflora* détectés ont alors été organisées sous la responsabilité de Sébastien BUR, conservateur de la Réserve. La découverte en septembre de la même espèce dans un autre plan d'eau situé au nord de Guéret à une trentaine de kilomètres de l'Etang des Landes a conduit à installer les réflexions de ce groupe à une échelle départementale.

Le 2 octobre, une visite de terrain organisée par Amélie BODIN du [Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement des Pays Creusois](#) (CPIE) et Sébastien BUR, avec la participation d'Alain DUTARTRE (au titre du [Centre de Ressources Espèces Exotiques Envahissantes](#), CDR EEE), a été l'occasion d'examiner la répartition des foyers de colonisation dans cette partie de l'étang.

Observation de jussies dans la Réserve de l'Etang des Landes - Sortie terrain du 21 septembre 2023



Une première réunion hybride (en présentiel et en visio) fin novembre 2023 a permis d'établir un premier bilan des actions menées par les acteurs déjà engagés et des perspectives pour le futur. Parmi ces acteurs, en plus de représentants de la Réserve, du CBNMC, du CPIE et du CDR EEE, déjà au fait de la situation, étaient ainsi représentés la Direction Départementale des Territoires (DDT), l'Office National des Forêts (ONF) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Hormis des précisions sur les résultats des arrachages dans les stations colonisées par l'espèce dans l'Etang des Landes fournies par Sébastien BUR, différentes prises de contacts avaient été réalisées depuis septembre par Amélie BODIN, seule ou accompagnée de représentant de la DDT, auprès de personnes ou de structures concernées à divers titres par ces questions d'EEE. Il s'agissait de contacts directs avec le propriétaire de l'étang de Glénic proche de Guéret où l'espèce venait d'être observée et arrachée par ses soins, d'informations

transmises lors d'une formation «Plantes Exotiques envahissantes à destination des élus et techniciens des collectivités», de rencontres avec d'autres propriétaires d'étangs et des personnes ou structures telles que des techniciens rivière, la cellule d'Animation et de Suivi des Travaux en Rivières et zones humides (ASTER), le [Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine](#) (CEN NA), la Fédération Départementale de Pêche, le [Syndicat des Etangs Creusois](#), ou encore les [pisciculteurs creusois](#).

La suite des échanges a tout d'abord porté sur les analyses qui pouvaient être faites en matière de dynamique future de la jussie dans l'Etang des Landes, sur les modalités de gestion à mettre en œuvre pour en assurer le succès et sur la gestion des déchets de ces plantes, puis sur les participations (sites concernés, calendrier, temps passé) envisageables sur cette problématique «jussie» pour 2024 par les partenaires du groupe de travail, dans et hors la Réserve.



Observation de jussies dans la Réserve de l'Etang des Landes - Sortie terrain du 17 juillet 2023



2024 - UNE MOBILISATION ÉLARGIE ET DE NOUVEAUX ACTEURS MOBILISÉS

Une deuxième réunion hybride a eu lieu le 30 avril 2024. Une représentante de l'[Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine](#) (ARB NA) et une représentante de l'[Agence de l'Eau Loire Bretagne](#) (AELB) sont venues se joindre au groupe de travail. Les objectifs de ces échanges étaient de faire un point d'étape actualisé des informations recueillies, d'organiser le recueil futur des données, de préciser la localisation des reconnaissances de terrain à venir sur l'Etang des Landes, de planifier les interventions en période estivale des différents partenaires engagés et de prévoir les suites à donner en matière de communication externe. Ce dernier point concernait principalement la poursuite de la fourniture d'informations aux propriétaires d'étangs et l'utilisation comme relai de la Fédération Départementale de Pêche. Des éventualités de recherches futures à mener sur l'écologie des jussies locales, en particulier sur leurs capacités de production de graines viables, ont été également abordées. Mai 2024, une réunion du comité étangs « Natura 2000 Etang des Landes/Bassin de Gouzon » animée par l'animatrice du Natura 2000 à l'ONF, a permis de réunir une majorité des propriétaires d'étangs du bassin versant de l'Etang des Landes permettant ainsi de les sensibiliser aux enjeux jussie sur ce secteur et d'avoir accès à leurs étangs pour en faire le tour.

Le 5 septembre, une partie du groupe de travail s'est retrouvé à la Réserve pour faire un point sur les inventaires réalisés dans l'étang, visiter des sites où la jussie avait été trouvée et gérée durant l'été et prospecter, à pied et en utilisant un drone, pour des détections éventuelles de nouvelles stations colonisées dans l'étang. Alex Torineau, élu local et président de l'Association de Chasse de Lussat, a participé à ces prospections. Cette journée « in-situ » a permis de vérifier la grande efficacité des interventions d'arrachage des jussies menées par l'équipe de la Réserve, et de constater la nécessaire vigilance à apporter au stockage temporaire des plantes arrachées en bordure du plan d'eau.

Une troisième réunion du groupe tenue en visio le 12 décembre a pu dresser un bilan des inventaires réalisés dans la Réserve et dans plusieurs plans d'eau

à proximité et envisager les perspectives pour 2025. Avec seulement quelques observations de pieds isolés de jussie immédiatement retirés, les investigations dans l'Etang des Landes réalisées par l'équipe de la Réserve et le CBNMC ont montré l'efficacité de la répétition des arrachages menés depuis juillet 2023.

Les travaux durant 2 mois de trois stagiaires en BTS Gestion et Protection de la Nature (Nils CHAMBAS, Mathieu DELATRE et Melgven VIGNAUD) sont venus compléter les actions de contacts du CPIE avec les propriétaires d'étangs (communication locale, production d'une affiche, etc.) en prospectant une vingtaine d'étangs sans aucune détection de jussies.

Lors des examens de dix étangs proches de la Réserve effectués par l'ONF et le CPIE, souvent en présence de leur propriétaire permettant échanges et conseils, aucune jussie n'a été observée. Il en a été de même lors du suivi de l'étang au nord de Guéret où la jussie avait été détectée en 2023 puis gérée par le propriétaire. Des informations en retour de propriétaires de deux autres étangs étaient encore attendues.

Des informations sur la problématique jussie ont été transmises par le CPIE au [Lycée d'Enseignement Général, Technologique et Professionnel Agricole](#) (LEGTA) d'Ahun, à la Fédération Départementale de pêche et à la Chambre d'Agriculture.

Les perspectives pour 2025 ont particulièrement porté sur la poursuite des inventaires de terrain avec une programmation des partenaires RNN, ONF, CBNMC, DDT, CPIE et des compléments de prospections prévus par le [Syndicat Mixte du Bassin de la Voueize](#) dans la partie amont de ce bassin versant où se trouve l'Etang des Landes. La valorisation à engager pour présenter la dynamique de cette action collective a également fait l'objet d'échanges sur les modalités possibles de communication dont, dans un premier temps, la rédaction d'un article à large diffusion puis, dans un second temps d'un retour d'expérience tels que [ceux proposés par le CDR EEE](#), voire de réaliser des interviews de partenaires du groupe de travail comme par exemple des propriétaires d'étangs.



“ Ensemble
protégeons
notre territoire ”

Plante exotique — — envahissante

AVIS DE RECHERCHE EN CREUSE

Vous êtes propriétaire d'un Étang ou curieux de
participer à un enjeu communautaire

LA JUSSIE

DESCRIPTION

Plante **aquatique** originaire
d'Amérique du Sud ou d'Australie.
Caractérisée par une **fleur jaune vif**
et des **feuilles alternes allongées**.
Elle s'enracine jusqu'à 3 mètres sous
l'eau et gagne 2 cm par jours !

HABITATS

Elle se développe dans les eaux
stagnantes très ensoleillées.

On la retrouve dans les :

Zones et prairies humides
Cours d'eau et étangs
Fossés et bordures de plan d'eau

CONSÉQUENCES

Modifie le fonctionnement des écosystèmes
Compétition avec les plantes indigènes
Génère un déficit en oxygène limitant ou **empêchent la vie**
aquatique
Fermeture des milieux

**Vous pensez avoir découvert de la Jussie ?
CONTACTEZ NOUS !**

Contact



PAYS CREUSOIS

L'Escuro - CPIE des Pays
Creusois

3 rue Alexandre Guillon
23000 Guéret

<https://cpiepayscreusois.com>

05 55 61 95 87

contact@cpiepayscreusois.com

2025 - LA POURSUITE DE LA VEILLE

Une quatrième réunion du groupe de travail a lieu en visio le 23 mai. Elle a comporté une actualisation des informations disponibles aux trois échelles de territoire sur lesquelles ont porté les attentions du groupe de travail, c'est-à-dire la RNN, les plans d'eau des alentours et du département, et des prévisions des suivis à mettre en œuvre par différents membres du groupe sur l'étang lui-même (équipe de la Réserve, CBNMC, CPIE, ONF) et sur des étangs proches (ONF, CPIE), dont un étang situé en amont de la Réserve qui bénéficiera de l'appui de l'Association de Chasse de Lussat.

Sur l'Etang des Landes, depuis juillet 2023, la gestion des développements de jussies a montré son efficacité grâce au suivi régulier mis en place, toujours accompagné d'interventions systématiques d'arrachage.

Dans le département, trente et un étangs ont fait l'objet de prospections pour détecter la présence de jussies après des contacts avec leurs propriétaires souvent présents lors de ces prospections : aucune nouvelle découverte n'a été signalée. Les étangs où a été détectée la jussie font tous l'objet d'un accompagnement de leur propriétaire par le CPIE, le technicien rivière du secteur et la DDT, avec un appui complémentaire selon la complexité de la situation, de l'Office Français de la Biodiversité, du Conseil Départemental de la Creuse ou de l'Etablissement Public Territorial de Bassin de la Vienne.

A l'échelle départementale, les échanges se sont poursuivis avec le Syndicat des Etangs, après une participation du CPIE à l'Assemblée Générale de 2023 et l'envoi d'une présentation du travail engagé pour l'AG de début 2025, et ont débuté avec la Chambre d'Agriculture.

Aux interventions particulières prévues pour 2025 par certains partenaires du groupe, soit dans l'Etang des Landes, soit dans d'autres étangs, a été prévu d'ajouter au moins une demi-journée du 29 septembre pour un rassemblement «in-situ» similaire à celui de septembre 2024.

Lors de cette réunion, des échanges se sont également poursuivis sur des aspects déjà précédemment abordés, tels que le développement de la communication externe sur le travail en cours, avec en particulier une décision de rédaction du présent article, et la mise en place éventuelle de recherches complémentaires sur les jussies, en l'occurrence l'intérêt, questionné par Sébastien BUR, d'une veille utilisant l'ADN environnemental comme moyen de tracer une présence des jussies dans l'Etang des Landes et dans l'amont de son bassin versant.

En Nouvelle-Aquitaine, une [stratégie régionale relative aux espèces exotiques envahissantes](#), adoptée le 07 novembre 2024, pilotée par la DREAL, la Région et l'OFB, animée par l'ARBNA, a identifié 24 actions. Le travail mené de détection précoce et réaction rapide lors de l'apparition de la jussie en Creuse dans la RNN s'inscrit pleinement dans l'action 5.1 car il s'agit de l'apparition d'un nouveau foyer sur le territoire.



Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*)
Stade plantule

Deux partenaires départementaux importants

➤ **Chambre d'agriculture** : Depuis juillet 2024, elle est porteuse d'une [étude sur la gestion des plans d'eau creusois](#). Selon l'[Inventaire National des Plans d'Eau](#) (INPE) près de 8 000 plans d'eau sont présents en Creuse, avec une superficie cumulée de près de 6 000 hectares. L'étude est centrée sur la connaissance et la gestion de ces étangs en lien avec la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

➤ **Syndicat des étangs creusois** : rassemblant propriétaires et gestionnaires, il peut apporter son aide lors de la location ou de la vente d'étangs et jouer un rôle d'accompagnement dans les procédures administratives (renouvellement, vidanges, etc.)

2023



2024



2025



Observations de jussies dans la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang des Landes de 2023 à 2025

Points d'observation de *Ludwigia grandiflora*

● 2023 [15 points]

● 2024 [14 points]

● 2025 [17 points]

Source des données : Département 23



Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*)
Stade plantule

Un bilan encourageant des interventions de gestion !

DANS LA RÉSERVE

2023

Le signalement des observations de jussie transmis à la Réserve par Quentin RAGACHE (CBNMC) le 20 juillet 2023 comportait deux stations localisées au GPS, l'une d'un peu moins d'1m² avec des individus à l'état végétatif, l'autre avec des individus en fleurs dans un patch dense d'une vingtaine de mètres carrés.

Les 27 et 28 juillet, l'équipe de la Réserve a été repérer ces stations, en a identifié une troisième présentant de petits herbiers dispersés et des fragments flottants de tiges, et est intervenue par arrachage manuel sur tous ces sites, voire par un décapage superficiel pour dégager les tiges de jussie mêlées à d'autres enracinements végétaux. Au total la superficie colonisée était de l'ordre de 25 m². Une partie des plantes arrachées a été évacuée, une autre stockée temporairement dans un site proche sur et sous une bâche agricole doublée et en big bag.

Le 24 août, une prospection conjointe de l'équipe de la RNN avec des représentants du CBNMC, du CPIE, et de la DDT, appuyée des prises de vue d'un drone mis en service par la DDT a permis la détection d'une zone avec suspicion de présence de jussie. La visite sur site d'un binôme CPIE et RNN a constaté la présence d'un herbier récent de jussie de plus de 25 m² dans les sédiments vaseux de la zone de marnage du plan d'eau. Des traces de passages de sangliers étaient visibles dans le secteur.

Du 3 au 18 septembre, six passages successifs dans cette partie de l'étang ont permis de repérer une quatrième station ponctuelle, de récupérer divers fragments flottants de tiges, souvent de petite taille, ainsi que quelques pieds enracinés isolés. Dans la station fleurie en juillet les reprises après arrachage ont été enlevées au fur et à mesure de leur apparition. Le 18 septembre, les jussies stockées sous la bâche semblaient très décomposées à la suite des fortes chaleurs estivales. L'ensemble de ces interventions a nécessité au total environ 4 journées-agents de l'équipe de la réserve avec l'appui d'agents techniques de l'Unité Territoriale Technique du Département de la Creuse.

Lors de la visite de terrain du 2 octobre la présence de pieds de jussie dispersés au contact des ceintures de végétation palustre (Iris, en particulier) montrait le rôle de barrière potentiel des boutures flottantes de jussie que peuvent jouer ces formations végétales, comme cela a déjà été longuement observé sur les rives des plans d'eau du littoral aquitain.

Les déchets de plantes ont été ultérieurement exportés sur des places de dépôt temporaires.

2024

Durant les dix jours de prospection réalisés dans la Réserve par Nathalie MAILLET du CBNMC dans le cadre des bilans stationnels d'espèces patrimoniales, les quelques pieds isolés détectés ont été arrachés.

Environ 6 jours-homme ont été consacrés par l'équipe de la Réserve à des prospections et interventions répétées tous les 15 jours pendant la période estivale. A proximité des sites gérés en 2023, des fragments flottants de tiges de jussie et quelques pieds isolés installés dans des pieds d'iris en bordure de cette formation végétale ont été observés et retirés, montrant la rareté de réinstallation de l'espèce.

Lors de la prospection de la rive nord de l'étang, à l'opposé des sites de 2023, quatre nouvelles stations de jussie ont été localisées, dont une de quelques mètres carrés et un pied fleuri. Le plus grand site, positionné en berge, a été recouvert d'une bâche.

2025

De la même manière que les années précédentes, de nombreuses prospections ont été menées entre la mi-juillet et la mi-octobre pour détecter et arracher de manière aussi exhaustive que possible les foyers de colonisation présents.

Les prospections étaient réalisées tous les 15 jours environ par les agents de la Réserve afin de mener un suivi et ainsi pouvoir intervenir régulièrement sur les repousses.

Ces interventions ont représenté 6 journées de terrain des agents de la Réserve, complété par 4 journées assurées par le CPIE.

Une quinzaine de stations ont été détectées en 2025, inférieures à 1 m² pour la plupart. Après un ou plusieurs arrachages durant la saison estivale, la majorité d'entre elles n'ont pas été revues en fin de saison.

Par ailleurs, deux des trois principales stations repérées en 2023 et 2024 (recouvrement supérieur à 10 m²) semblent avoir été éradiquées.

Les perspectives semblent donc encourageantes mais les pressions d'inventaire et d'arrachage doivent impérativement être maintenues ces prochaines années pour contrôler durablement ce début d'invasion biologique

EN DEHORS DE LA RÉSERVE

ETANGS DES ALENTOURS

Aucune jussie n'a été détectée lors des inventaires qui se sont poursuivis en 2025 dans les étangs proches de la RNN, en particulier au sein du site Natura 2000 «Bassin de Gouzon/Etang des Landes» en lien avec l'ONF l'animateur.

ETANG DE GLÉNIC

En 2023, un herbier d'environ 10 m² de *L. grandiflora* en fleur était découvert sur une zone proche de la digue de l'étang de Glénic (23380). Un arrachage manuel de cet herbier a été réalisé en suivant par le propriétaire de l'étang, complété par des visites régulières pour récupérer les fragments de tiges flottantes. En 2024 et 2025, des arrachages ponctuels ont également été réalisés par le propriétaire suite à des prospections du CPIE et des repérages de pieds nouvellement installés. Les déchets ont fait l'objet d'un compostage local.

ETANG SUR LA COMMUNE DE NAILLAT

En 2018, à la suite de l'observation par un agent de l'Office Français de la Biodiversité de *L. peploides* dans un étang situé sur la commune de Naillat (23800), un accompagnement du propriétaire a été mis en place à partir de 2023 pour empêcher la dispersion de l'espèce sur le territoire du Syndicat Intercommunal d'aménagement de La Sédelle, Cazine et Brézentine (SIASEBRE), trois cours d'eau du nord-ouest du département. Cet accompagnement technique conjoint de la DDT, du CPIE et du SIASEBRE, a comporté des prospections de terrain (sans observations de jussie) et la rédaction d'un cahier des charges à destination de Bureaux d'Etudes pour mettre en place un plan d'actions.



La jussie en Creuse, avant ...

➤ Etang à Formier (Maison-Feyne, 23800)

D'une superficie de 8500 m², le plan d'eau situé au lieu-dit «Formier» a été créé en mars 1982 pour une durée de trente ans. La jussie à grandes fleurs (*L. grandiflora*) y a été observée à partir de 2005. Fin 2016, un groupe de travail jussie a été mis en place par le CPIE sur le territoire du SIASEBRE avec différents partenaires départementaux. Des interventions d'arrachage des foyers de jussie ont été réalisées sans atteindre l'éradication de l'espèce dans le site. Après son rachat en 2020, ses nouveaux propriétaires ont souhaité engager un effacement du plan d'eau. Le démantèlement de l'ouvrage hydraulique et de ses équipements doit être réalisé dans le cadre d'un protocole d'intervention et de traitement de la jussie, encadré par le groupe de travail. L'étang installé en barrage d'un cours d'eau et disposant d'une dérivation, les propriétaires ont neutralisé la prise d'eau en 2021 pour éviter le remplissage de l'étang. Les démarches en cours comportent l'intervention à venir d'un bureau d'étude pour réaliser l'étude et assurer la maîtrise d'œuvre et un appui du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Creuse (CAUE) pour la réhabilitation de la zone.

➤ Introduction malveillante de *L. peploides* (Lussat, 23170)

En juillet 2014, un amas flottant de plantes avait été repéré et identifié de manière certaine comme étant de la jussie à petites fleurs dans le tributaire principal de l'étang des Landes, à proximité d'une route communale. A cette époque, le tributaire était en eau mais en rupture d'écoulement, cet amas conséquent (l'équivalent d'une poubelle de 80 litres) n'avait donc pu arriver dans la réserve par voie d'eau ni être dispersé par des animaux : un acte malveillant ne faisait aucun doute.

Cet amas a été extrait et détruit (compostage durant plusieurs mois dans un container dans un local technique de la réserve). Durant les mois suivants, des prospections répétées ont permis de repérer plusieurs jeunes fragments en cours d'enracinement et de les arracher manuellement. Depuis 2015, aucun fragment n'a été retrouvé éliminant ce risque d'invasion. Peu après cette découverte, une plainte a été déposée par le Conseil Départemental mais le ou les responsables de cet acte malveillant n'ont pas été retrouvés.

Commentaires généraux

Ainsi la découverte d'une plante exotique envahissante bien connue dans un site naturel classé et protégé a déclenché des réactions très rapides des agents du Conseil Départemental pour l'empêcher de causer des dommages écologiques dans ce site. Des interventions de terrain sur les foyers découverts ont été simultanément accompagnées de la constitution d'un groupe de travail ad hoc.

Ce groupe, directement issu des réseaux d'échanges installés à diverses échelles territoriales depuis des années sur la gestion des EEE, a donc démarré et poursuivi une organisation intervenant à la fois sur le processus à réguler, «*extraire les jussies*» et sur une démarche collective d'échanges, de réflexions et de partage des tâches des partenaires de ce groupe «*comment faire et faire savoir ?*». Dès le départ de la démarche, à partir des personnes et des structures associées dans ce groupe, son objectif était, à terme, d'arriver à mettre en fonctionnement un réseau à l'échelle départementale rassemblant d'autres partenaires concernés de près ou de loin dans ce territoire comptant près de 8 000 plans d'eau. Souvent de petites superficies et de faibles profondeurs, ces milieux fragiles peuvent être facilement colonisés par cette plante ou d'autres présentant des capacités similaires de colonisations des milieux humides ou aquatiques.

En trois années d'actions et d'échanges, le bilan établi tend à montrer que l'efficacité des modalités de gestion de la jussie appliquées dans les sites découverts depuis 2023. Ce qui, sous réserve du maintien de la pression d'observation dans l'Étang des Landes, telle qu'elle été mise en œuvre durant les trois périodes estivales, laisse augurer une régulation satisfaisante de l'espèce dans ce site. Lorsque des stations sont détectées, les interventions mises en place (arrachages manuels répétés, environ 4 à 6 fois par saison, et évacuation des rémanents) montrent une relative efficacité avec la disparition de la plupart des foyers de colonisation au bout d'un an ou deux. En revanche, de nouveaux jeunes foyers, même s'ils sont peu nombreux, sont découverts chaque année. L'enjeu est donc de réaliser des campagnes d'observations les plus précoces possibles permettant des détections et des interventions avant que des foyers plus âgés propices à une dispersion ultérieure de diaspores soient installés.

A ce stade, aucune information n'est actuellement disponible sur la provenance de *L. grandiflora*, son vecteur de transport vers l'étang, ni sur la date effective de cette introduction.

Dans le contexte actuel, deux années après la mise en route de cette démarche assez typique de «*détection précoce et d'intervention rapide*», très souvent présentée dans les propositions de stratégies de gestion des EEE ([voir pages 124-126, Sarat et al., 2015](#)), il est encore nécessaire de conserver une prudence certaine et donc de ne pas relâcher les efforts de surveillance en maintenant des campagnes d'observations de terrain régulières, accompagnées de prises de vues de drones pouvant permettre de repérer des stations de *L. grandiflora* dans des sites d'accès difficiles au sein des diverses formations végétales du plan d'eau.

Alors que le nombre de sites connus dans le département comme abritant une des deux espèces de jussies exotiques reste encore peu important, la relative faiblesse actuelle des parties prenantes (propriétaires, Syndicat) concernées par la gestion des étangs en matière de connaissances sur ces espèces (et d'autres) pouvant gêner les usages des étangs doit également amener à conserver une grande prudence. Sur ce point, les contacts débutés avec des partenaires extérieurs au groupe, tels que le Syndicat des Etangs, la Chambre d'Agriculture ou la Fédération Départementale de Pêche, ont déjà permis de transmettre informations et conseils à une plus large part des acteurs directement ou potentiellement concernés par cette problématique d'invasion biologique dans des milieux fragiles que sont les étangs.

Par ailleurs, en utilisant les premiers acquis de cette démarche, il paraît également nécessaire d'élargir à l'avenir à d'autres espèces végétales aux potentialités et capacités de colonisation et d'invasion de même nature que *L. grandiflora* ces efforts en voie de déploiement d'information et de sensibilisation sur les plantes exotiques envahissantes.

Amélie BODIN, Sébastien BUR,
Amandine RIBREAU, Alain DUTARTRE



Réserve de l'Etang des Landes - Sortie terrain du 05 septembre 2024

Pour en savoir plus !

La liste suivante rassemble différents éléments de communication actuellement disponibles sur cette démarche.

➤ Réserve Naturelle Nationale de l'Etang des Landes

- [Rapport d'activités 2023](#) (page 23)
- [Rapport d'activités 2024](#) (pages 29 et 30)
- [Lettre d'information](#) (01/25) : Une indésirable à la réserve.

➤ CPIE des Pays Creusois

- [Fiche sur la jussie à grandes fleurs](#) : description nuisances et possibilités de gestion.
- Flyer : «[De la jussie dans vos étangs](#)» (contact vers le CPIE).
- [Jussie à grandes fleurs](#), avec éléments sur *L. peploides* et *L. palustris* (2019)
- Affiche à destination des communes réalisée par les stagiaires BTS GPN

➤ Fédération Départementale de la Pêche : [page Facebook 17 octobre 2023](#)



➤ Partenaires financiers et techniques

